



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
06721940243 20221206 - VI-DEL-2022-100-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-100

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 35

**Objet :** Accord de principe relatif à la modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique et prorogation de ce bail – Résidence Clairefontaine

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Maïram SY représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Sabah AïD représentée par Mme Claude MASURE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. JOSSO, Mme Clotilde DOUARD représentée par M. Tarik MEZIANE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20221207-VI-DEL-2022-100-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2111-1, 2141-1 et suivants, et L3111-1,**

**Vu le bail emphytéotique signé en 1977 au profit de la Société anonyme d'habitation à loyer modéré « Travail et Propriété », pour la construction d'une résidence pour personnes âgées, située Promenade des Prés, à Étampes,**

**Vu le projet de travaux de réhabilitation de la Résidence Clairefontaine et la nécessité pour CDC Habitat Social de souscrire des emprunts pour leur financement,**

**Vu la désignation des parcelles sur le bail emphytéotique et notamment leur incohérence avec le terrain d'assiette occupé par la Résidence Clairefontaine,**

**Vu la demande de CDC Habitat Social, adressée à la Ville d'Étampes, pour autoriser sur le principe la prorogation de 19 années supplémentaires du bail emphytéotique et la modification de l'assiette foncière, par un géomètre, de la Résidence Clairefontaine, à l'occasion de l'avenant,**

**Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 9 juin 2022, approuvant, en tant que gestionnaire, la prorogation du bail emphytéotique relatif à la Résidence Clairefontaine, pour 19 années supplémentaires, au profit du bailleur CDC Habitat Social,**

**Vu l'avis de la commission de la politique de la Ville et des quartiers en date du 28 novembre 2022,**

**Considérant que, dans l'attente d'un travail finalisé par le géomètre, et afin de permettre à CDC Habitat Social de solliciter d'ores et déjà les subventions auprès des financeurs, le Conseil municipal est sollicité pour émettre un accord de principe sur la demande de prorogation du bail emphytéotique initial avec CDC Habitat Social, pour 19 années supplémentaires,**

**Considérant que le Conseil municipal est également appelé à se prononcer sur un accord de principe de modification du terrain d'assiette de la Résidence Clairefontaine.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve sur le principe la prorogation de 19 années supplémentaires, du bail emphytéotique relatif à la Résidence Clairefontaine, au profit du bailleur CDC Habitat Social.
- Autorise le géomètre à corriger l'assiette foncière de la Résidence Clairefontaine aux fins de régularisation du bail emphytéotique au bénéfice de CDC Habitat Social.
- Dit que le Conseil municipal se prononcera de nouveau une fois le terrain d'assiette rectifié par le géomètre missionné.
- Dit que les frais de notaire, et de géomètre pour la modification de l'assiette foncière, sont à la charge de CDC Habitat Social.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire permettant l'obtention de financements par CDC Habitat Social, et notamment l'avenant prorogeant les effets du bail emphytéotique.

Franck MARLIN

Maire d'Étampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....16 DEC 2022..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.